COMMUNE DE KOERICH

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 30.10.2026 et en raison de faire exécuter des travaux de tranchée dans la rue de Koerich à Windhof, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Koerich à Windhof, ceci pour une durée estimée de quatorze (14) jours.

Art.1 : A partir du 09.11.2026 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans une partie de la rue de Koerich à Windhof sera réglementée comme suit :

a) rétrécissement de la chaussée ;
b) fermeture du trottoir ;
c) interdiction de stationner d'un côté de la rue ;
d) mise en place de feux tricolores ;
e) réduction ponctuelle de la vitesse à 30 km/h dans l'enceinte du chantier.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 30.10.2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Daniel WIRTH

ADMINISTRATION COMMUNALE KOERICH

Le Secrétaire f. f.,

Tim EPSTEIN